



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 mars,

À 20 heure trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	18

Date de la convocation

14 mars 2024

Présents :

Adjoint au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} Adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Sophie ARNAUD à M. Thierry BENOIT.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

Délibération n°11/2024

Objet : Personnel non permanent – Accroissement saisonnier d'activités

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement ci-dessous pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
Techniques	1 adjoint technique, à temps complet (35h/semaine), du 02.04.2024 au 30.09.2024	Échelon 7 – IB : 381 – IM : 372

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise, Monsieur le Maire à procéder au recrutement pour faire face à des besoins saisonniers d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les inscrits seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif principal 2024.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

A Cucuron, le 21.03.2024

Le Maire

Philippe EGG



M. Régis VALENTIN

Conseiller Municipal

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name M. Régis VALENTIN.

Les secrétaires de séance

Mme Anne-Marie DAUPHIN

2^{ème} Adjointe

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Mme Anne-Marie DAUPHIN.